

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERRAUBE
Du Mercredi 12 avril 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04 avril 2023, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire publique à la Mairie le mercredi douze avril deux mil vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Pierre LAFFARGUE, Maire.

PRÉSENTS : Pierre LAFFARGUE, Roseline VINCENT, Sylvain DUSSEAU, Patrick CHARRON, Stéphanie DESCLAUX, Michel L'HER, Thomas MAGRI, Christian MÉTAIS, Marie-Christine DOAT, Marie-Pierre SOUILLARD

EXCUSÉE : Jennifer SUNÉ, pouvoir donné à Madame Stéphanie DESCLAUX

Formant la majorité des membres en exercice,
Le Maire ayant ouvert la séance à **20h15** ; il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Monsieur Christian MÉTAIS a été désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2023 qui est adopté à l'unanimité des membres présents (11 pour, 0 contre, 0 abstention).

Question n°1 :

Approbation du compte de gestion 2022

Le Maire présente le compte de gestion pour l'exercice 2022 dressé par la trésorerie, et constate que le compte de gestion correspond exactement au compte administratif.

Le résultat est légèrement supérieur à l'année précédente.

Délibération pour approbation du compte de gestion : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

Question n°2 :

Vote du compte administratif 2022

Présentation du compte administratif 2022 et explication des divers écarts :

Investissement :

Dépenses : 101 921 ,07€

Recettes : 394 092,14€

Fonctionnement :

Dépenses : 381 743,20€

Recettes : 656 342,63€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 292 171,07€

Fonctionnement : 274 599,43€

Résultat global : 566 770,50€

M. le maire sort de la salle, il est 20h30, pour que le conseil procède au vote du compte administratif.

Délibération pour approbation du compte administratif 2022 : 10 pour, 0 contre, 0 abstention

Le maire revient à la séance après le vote.

Question n°3 :

Vote affectation des résultats

L'Assemblée Délibérante, après avoir examiné et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ; statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et décide l'inscription des résultats d'excédents des comptes d'investissement et de fonctionnement de 2022 dans le budget 2023.

Délibération pour affectation des résultats : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

Question n°4 :

Vote de l'attribution des subventions 2023

Le Maire rappelle au Conseil que l'attribution d'une subvention est facultative, précaire, conditionnelle et sous condition d'un intérêt communal, l'association doit en faire la demande écrite, accompagnée du bilan financier et des comptes de l'association.

Il demande également au conseil de valider les montants des participation allouées au CCAS de Terraube et au Syndicat scolaire Terraube Pauilhac

- Participation 2023 au CCAS, le montant est conditionné par le nombre d'habitants soit 3438€
- Participation 2023 au SIIS TERRAUBE PAUILHAC : 45 000€

Subventions aux associations 2023, à peu près les mêmes montants que l'année précédente sont proposés:

- Amis de l'orgue : 200€
- Amis de Terraube : 1000 €
- Arts et Antiquités Lomagne : 1000 €
- Association des parents d'élèves : 300 €
- Club 3° Age Gym : 800 €
- FNACA Lectoure : 50 €
- Le Souvenir Français : 50 €
- Les Nuits Musicales en Armagnac : 1000 €
- St Hubert Chasse Terraube : 400 €
- Terropera : 600 €
- UST Chevaux : 3300€, afin qu'ils puissent équilibrer leur budget 2023

Délibération pour attribution des subventions 2023 : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

Question n°5 :

Vote des taux d'imposition de la fiscalité locale

Monsieur le Maire rappelle que, à compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales.

Il propose de conserver les taux de 2022 pour les taxes sur le foncier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité **de ne pas appliquer d'augmentation** pour l'année, et donc d'appliquer les taux suivants :

Taxe Habitation : 14.13 %

Taxe sur le foncier bâti : 57.74 %

Taxe sur le foncier non bâti : 89.28 %

Délibération pour que le taux d'imposition de fiscalité locale soit conservé au taux de 2022 : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

Question n°6 :

Vote du budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2023 de la commune qui fait ressortir :

Fonctionnement : le Budget Primitif 2023 s'équilibre en dépenses et recettes à 635 711,43€.

Investissement : Le Budget Primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à 762 410€.

Délibération sur le budget primitif 2023 : 11 pour, 0 contre, 0 abstention

Questions et informations diverses :

- Monsieur le Maire a demandé un devis à l'entreprise de Monsieur Julien Vivier pour les arbres du Paradou qui menacent de tomber, ce devis s'élève à 840€.

Le conseil est d'accord.

- Terrain de boule : le SIVOM propose un aménagement dont le coût pour la commune est de 2700€.

Le terrain en bas de l'escalier et sous les platanes sera aplani et recouvert de 800m² en cailloux calcaire, un espace réservé au boudrome y sera aménagé.

Le conseil est d'accord

- Monsieur Geoffroy DUBROUÉ souhaite que la commune lui prête le terrain qui se trouve derrière son garage, afin de pouvoir y stocker du matériel. Il s'engage à le nettoyer. Une convention doit être signée à cet effet.

Le conseil est d'accord

- Monsieur le Maire rappelle que l'adressage devient urgent et obligatoire.

Monsieur Sylvain DUSSEAU doit se renseigner pour voir la méthodologie afin de pouvoir le faire en interne.

- Suite à réunion à la CCLG sur la compétence école, Monsieur le Maire nous fait le bilan de ce qui concerne Terraube :

Travaux sur l'école qui vont être réalisés par la CCLG : 62900€ : 2 fenêtres, VMC, lumières, véranda, 2 portes, isolation des combles.

Sur la cour de l'école : 5683€ pour mettre à niveau et faire un accès PMR sur la véranda.

Chauffage au gaz reste en l'état car en bon état selon la CCLG.

Travaux prévus pour cet été.

- Monsieur Patrick CHARRON propose de démonter les panneaux qui ne sont plus d'actualité : Kiné, jumelage, etc...

- Discussion sur les futures poubelles semi-enterrées et les poubelles verres :

Le SIDEL a envoyé aux communes un devis pour les containers verres, qui seraient à la charge des communes qui souhaitent en mettre des semi-enterrés aussi. Le cout serait de 15000€ HT pour 2 containers de verre semi-enterrés.

Suite à cette discussion et afin de connaître le coût réel une demande doit être faite pour connaître le nombre exact de containers nécessaire sur la commune.

La séance est clôturée à 22h20